

L'Afrique francophone et les traités environnementaux : Un potentiel sous exploité

par Alyss-Ann Moisan et Jean-Frédéric Morin

Novembre 2025

Résumé

Si les discussions à l'échelle mondiale font état d'une saturation croissante des accords internationaux sur l'environnement (Veilleux et Morin, 2025), la région de l'Afrique francophone présente une dynamique divergente. Regroupant une trentaine d'États membres ou observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la région se caractérise par un taux de coopération environnementale intra-régionale relativement faible. Cette note se penche sur les 39 traités environnementaux signés exclusivement entre États africains membres ou observateurs de l'OIF et révèle une dynamique de coopération qui n'a pas encore atteint son plein potentiel. Cette coopération intra-régionale se caractérise par une faible densité d'accords par État, des partenariats peu diversifiés, une rare actualisation des cadres existants ainsi qu'une concentration sur des thématiques régionales. En appréciant cette réalité à la lumière de celle observée en Amérique du Sud et en Asie du Sud/Sud-Est, l'Afrique francophone peut y puiser des sources d'inspiration pour renforcer sa coopération environnementale internationale.

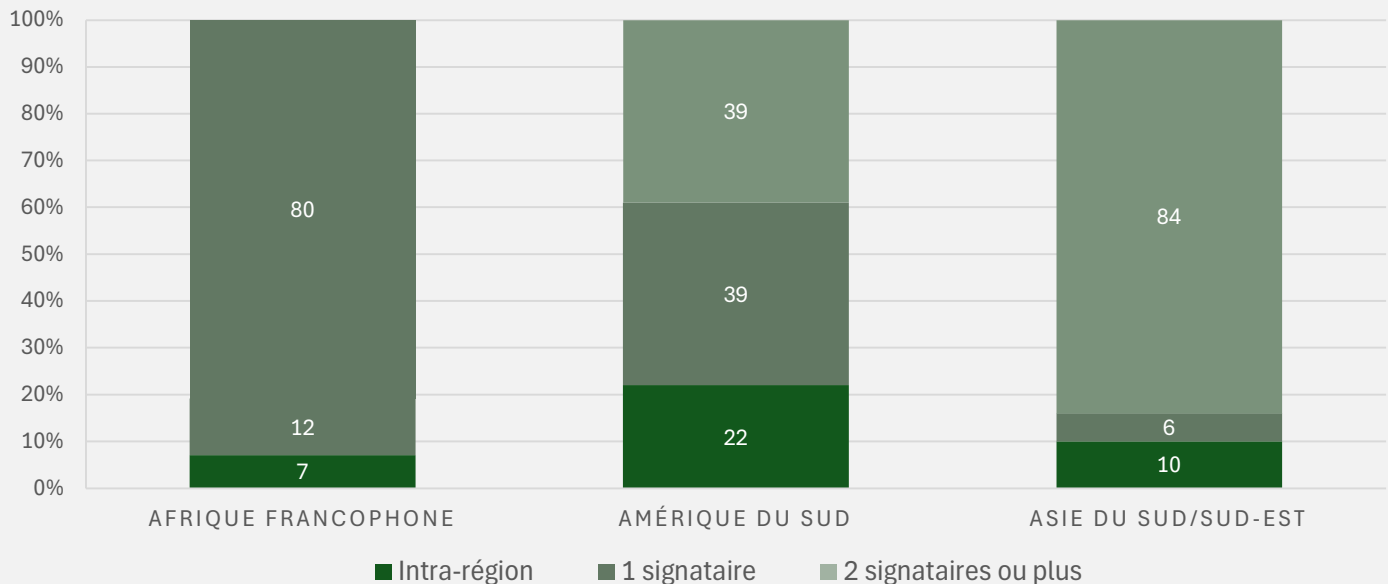
Un espace au potentiel sous-exploité

Les 30 États africains membres ou observateurs de l'OIF participent activement à la coopération environnementale internationale. Plusieurs d'entre eux, comme le Sénégal, le Maroc et l'Égypte, ont conclu plus d'une centaine de traités environnementaux portant sur des enjeux variés, comme la pollution au plomb, la protection des variétés agricoles, la prévention des déversements de pétrole, et la promotion des énergies renouvelables.

Trente-neuf accords environnementaux ont été conclus exclusivement entre pays d'Afrique francophone et témoignent d'efforts régionaux de coopération environnementale. Par exemple, l'accord de 1968 sur le développement intégré du bassin de la rivière Gambie, signé entre le Sénégal et la Gambie, illustre une volonté d'instaurer une gestion coordonnée d'une ressource hydrique partagée entre deux États. En 1978, cette coopération se poursuit à travers la *Convention relative au Statut du Fleuve Gambie* qui consolide la gouvernance conjointe des ressources du bassin. Deux décennies plus tard, le *Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (2005)* élargit cette approche à la gouvernance des forêts, traduisant ainsi une volonté d'intégrer la préservation des ressources naturelles à la coopération environnementale régionale.

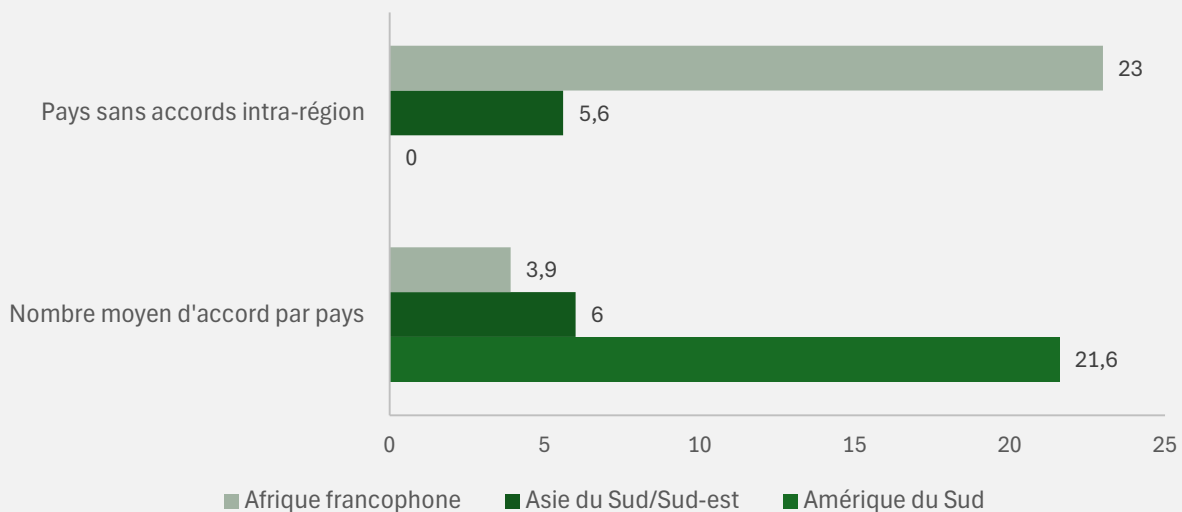
Ces 39 accords conclus exclusivement entre pays d'Afrique francophone ne représentent qu'une petite fraction de l'ensemble des accords auxquels ces pays participent. En effet, les accords intra-régionaux ne comptent que pour 8% de tous les accords internationaux sur l'environnement comprenant au moins un signataire africain francophone (voir Graphique 1). En Asie du Sud/Sud-Est, cette proportion s'élève à 10% avec 31 accords intra-régionaux sur un total de 319. En Amérique du Sud, 22% des 488 accords comportant au moins un signataire de la région, soit 109 accords, sont intra-régionaux.

Graphique 1 : Répartition des traités environnementaux par région (en %)



À la lumière de ces constats, l'Afrique francophone apparaît comme une région relativement peu intégrée en matière de coopération environnementale. Ce déficit est d'autant plus significatif que 7 des 30 États africains membres de l'OIF, soit 23% d'entre eux, n'ont signé aucun accord environnemental intra-régional (voir Graphique 2). Il s'agit du Mozambique, du Bénin, des Comores, de Djibouti, du Ghana, de Madagascar et du Togo. En comparaison, seuls 6% des pays d'Asie du Sud/Sud-Est n'ont pas conclu d'accords intra-régionaux et ce pourcentage est nul en Amérique du Sud. En moyenne, les États africains membres de l'OIF n'ont signé que 3,9 accords environnementaux intra-régionaux par pays, contre 6 en Asie du Sud/Sud-Est et 21,6 en Amérique du Sud (voir Graphique 2).

Graphique 2 : Comparaison des accords intra-régionaux par région



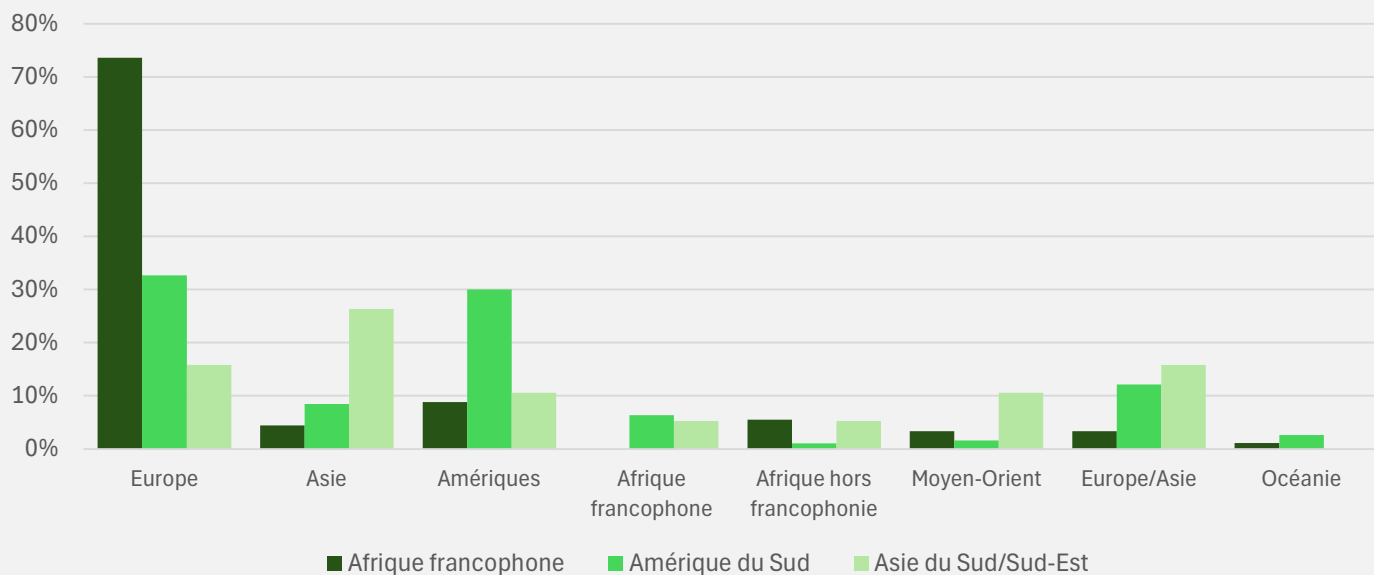
Une prédominance des partenariats avec l'Europe

Lorsque les États africains francophones signent des accords au-delà de leur région, ils le font majoritairement avec des acteurs européens (voir Graphique 3). Parmi les 91 accords ne comptant qu'un seul signataire extérieur à l'Afrique francophone, 74% de ces partenaires sont européens. L'Union européenne et l'Allemagne sont les principaux partenaires de l'Afrique francophone, devant même les pays européens francophones.

En revanche, les pays d'Afrique francophone ont relativement peu d'accords avec les pays d'Afrique non francophones, qui ne représentent que 8,8% de leurs accords. Ce constat est d'autant plus surprenant que plusieurs enjeux environnementaux sont de nature régionale, comme la gestion des bassins hydrographiques, la pollution atmosphérique ou la protection des espèces migratrices.

L'Amérique du Sud et l'Asie du Sud/Sud-Est présentent elles aussi une forte proportion d'accords avec des partenaires européens, soit 33% et 16% respectivement. Toutefois, comparativement avec l'Afrique francophone, ces deux régions du monde se distinguent par une diversification plus marquée des partenariats (voir Graphique 3). La faible diversification de partenariats en Afrique francophone suggère la persistance d'un héritage historique qui continue de façonner les liens diplomatiques et juridiques. Cela signifie que des opportunités demeurent à explorer entre l'Afrique francophone et l'Asie et les Amériques.

Graphique 3 : Partenariats privilégiés (en %)



Des textes rarement amendés

Plusieurs accords environnementaux conclus entre pays d'Afrique francophone ne semblent plus adaptés aux réalités économiques, politiques, juridiques et écologiques actuelles. Près de 66 % d'entre eux ont été signés avant l'an 2000, ce qui en fait des instruments souvent marqués par le contexte de leur époque.

De plus, un seul des 39 accords conclus entre États d'Afrique francophone a fait l'objet d'un amendement formel, révélant une faible actualisation des cadres juridiques régionaux. Cet accord unique est la *Convention relative au statut du fleuve Gambie*, signée entre le Sénégal et la Gambie en 1978. Elle a été amendée à deux reprises en 1981, d'une part pour intégrer la Guinée comme nouvelle partie, et d'autre part pour introduire un délai de six mois pour l'approbation de tout projet industriel ou agricole susceptible d'affecter les eaux du fleuve. Cette exception souligne le manque général de mécanismes institutionnels permettant de réviser ou d'adapter les traités aux évolutions contemporaines.

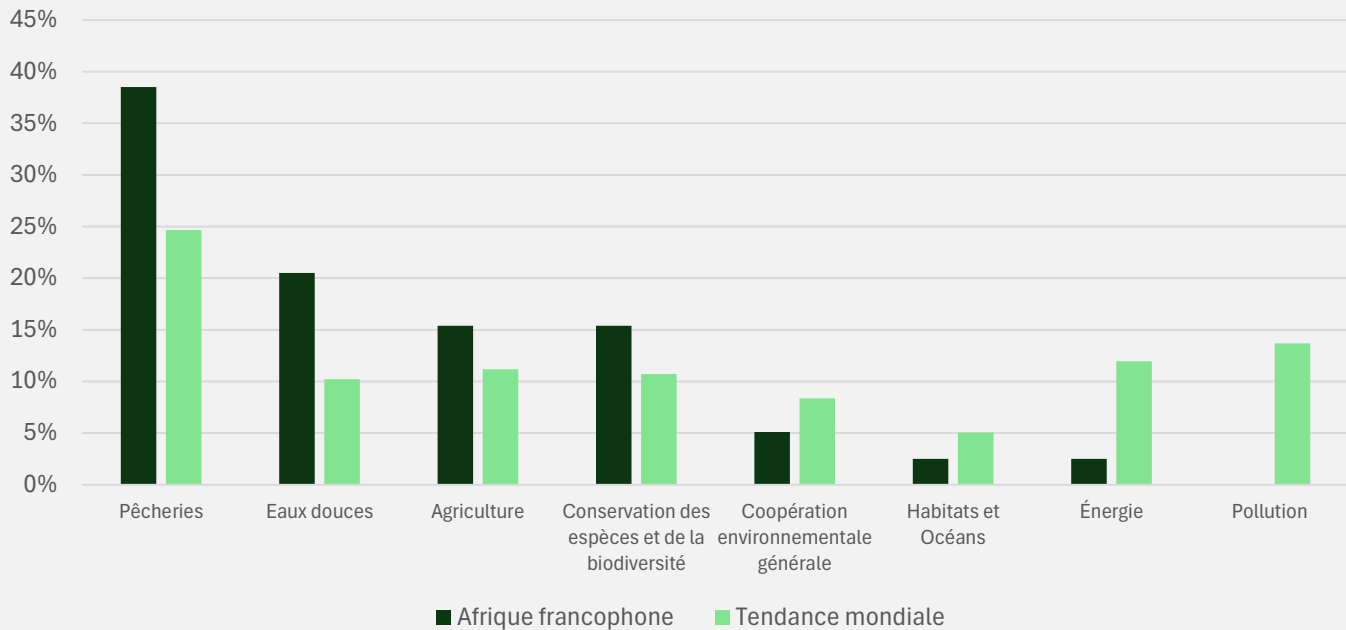
Une sous-représentation du bilatéralisme

En Afrique francophone, les accords environnementaux présentent une répartition relativement équilibrée entre les traités bilatéraux (51 %) et multilatéraux (49 %). Cette configuration contraste avec la tendance mondiale, largement dominée par le bilatéralisme (Veilleux et Morin, 2025). Cette spécificité suggère à la fois une tradition de coopération collective et un potentiel encore sous-exploité pour le développement de nouveaux cadres bilatéraux ciblés, permettant de renforcer la mise en œuvre concrète des engagements environnementaux régionaux.

Des enjeux globaux peu abordés

Les traités environnementaux conclus entre pays d'Afrique francophone portent principalement sur des enjeux régionaux, tels que la gestion des pêcheries (38,5 %) et des ressources en eau douce (20,5 %) (voir Graphique 4). En revanche, des thématiques plus globales comme la pollution ou le changement climatique demeurent peu présentes dans les discussions régionales. Cette orientation témoigne d'une priorisation pragmatique des enjeux environnementaux jugés prioritaires à l'échelle régionale. Elle reflète aussi les contraintes techniques et financières auxquelles font face plusieurs pays du Sud. En se concentrant sur des problématiques régionales, les États d'Afrique francophone privilégient ainsi des formes de coopération plus directement liées à leurs réalités écologiques et socio-économiques.

Graphique 4 : Tendances des thématiques des traités environnementaux en Afrique francophone en comparaison de la tendance mondiale



Conclusion

Malgré le nombre limité d'accords environnementaux intra-régionaux, les données mettent en évidence un potentiel important pour renforcer la coopération environnementale au sein de l'Afrique francophone, ainsi qu'avec d'autres régions du monde au-delà de l'Europe.

Plusieurs pistes d'action pourraient contribuer à cet objectif :

1. Renforcer les capacités nationales en matière de négociation environnementale, notamment par le partage d'expertise et la formation de diplomates et de juristes spécialisés ;
2. Actualiser les cadres juridiques existants grâce à des amendements ou à des protocoles additionnels mieux adaptés aux réalités contemporaines de la région ;
3. Stimuler la coopération interinstitutionnelle régionale afin de mutualiser les données, les ressources et les expertises liées à la mise en œuvre des accords environnementaux ;
4. Promouvoir un dialogue structuré entre chercheurs, diplomates et décideurs pour mieux articuler la recherche scientifique, les priorités environnementales régionales et les agendas internationaux.

Ces efforts contribueraient à revitaliser la diplomatie environnementale de l'Afrique francophone et à renforcer son influence dans la gouvernance environnementale mondiale.

Références

International Environmental Agreements Database Project, hébergée par l'Université Laval, disponible à : <https://www.iea.ulaval.ca>. Date: 08/15/2025.

Mitchell, Ronald B. Liliانا B. Andonova, Mark Axelrod, Jörg Balsiger, Thomas Bernauer, Jessica F. Green, James Hollway, Rakhyun E. Kim et Jean-Frédéric Morin (2020) "What We Know (and Could Know) About International Environmental Agreements", *Global Environmental Politics* 20(1): 103-121. https://doi.org/10.1162/glep_a_00544

Veilleux, J. et Morin, J.F. (2025). Environmental Treaty-Making in Decline: Trends in Multilateral and Bilateral Cooperation. IEADB <https://www.iea.ulaval.ca/sites/iea.ulaval.ca/files/uploads/in-decline.pdf>.